

ANNEXE 2.2-C

GLOSSAIRE DES TERMINAUX DE VENTILATION

Le glossaire permet de définir les terminaux de ventilation couramment rencontrés dans les bâtiments tertiaires. La première partie de la définition se base sur les définitions de la norme NF EN 12792 qui fixe la terminologie du domaine « Ventilation dans les bâtiments », quand celles-ci existent. Des précisions sont apportées en complément, le cas échéant, ou en l'absence de définition dans la norme.

Bouche autoréglable

Bouches permettant de maintenir un débit d'air constant en ajustant leur ouverture aux variations de pression.

Bouche d'air

Composant d'une installation conçu afin d'obtenir un mouvement prédéterminé de l'air à l'entrée et à la sortie d'un espace à traiter (par exemple : grilles, diffuseurs). Une bouche peut être à commande automatique (parties mobiles interactives lors d'une variation des conditions locales, telles que la température, l'humidité, la concentration de CO₂, la différence de pression, le débit d'air, etc.), fixe (sans aucune partie réglable) ou à réglage manuel. (EN 12792)

Bouche de sol

Diffuseur (bouche ou grille) installé au sol et soufflant l'air depuis le plancher d'un local.

Bouche hygroréglable

Bouches régulant le débit d'air en fonction du taux d'humidité détecté.

Buse longue portée

Diffuseur pourvu de perforations, de buses parfois orientables, au travers desquelles l'air est soufflé.

Précisions : Hauteur de mise en œuvre généralement supérieure à 3 mètres.

Diffuseur à déplacement d'air

Diffuseur dont le principe repose sur le mélange, conçu pour être minimum, entre l'air fourni et l'air de la pièce extérieur à la bouche d'air. (EN 12792)

Précisions : Généralement situé en partie basse d'un local pour permettre à l'air légèrement rafraîchi de circuler de bas en haut en profitant du flux convectif (lié aux sources chaudes) qui entraîne la chaleur et les polluants (liés aux sources chaudes) vers le plafond où se situe en principe la reprise.

Diffuseur d'air

Bouche d'air habituellement installée au plafond, de forme généralement circulaire, carrée ou rectangulaire, composée d'éléments défecteurs divergents et parfois combinée avec des ailettes, des plaques perforées, des plaques plates, etc. (EN 12792)

Gaine textile

Diffuseur perforé en matériau textile.

Précisions : Hauteur de mise en œuvre généralement supérieure à 3 mètres.

Grille

Bouche d'air comportant de multiples passages pour l'air. (EN 12792)

Précisions :

Il existe plusieurs types de grilles.

- Grille réglable

Grille prévue pour faire varier la ou les directions de l'air délivré dans l'espace à traiter. Elle consiste en une ou plusieurs séries de tiges parallèles réglables.

- Grille directionnelle à éléments fixes

Grille prévue pour diffuser de l'air dans une ou plusieurs directions invariables. Elle consiste en une ou plusieurs séries de tiges parallèles fixes.

- Grille non directionnelle à éléments fixes

Grille ne permettant pas de modifier la direction de l'air. Elle peut être constituée de lames ou tiges parallèles, de grilles en métal perforé, grillage, etc.

Linéaire

Bouche d'air avec une ou plusieurs fentes, chacune d'elles ayant un rapport d'aspect d'au moins 10:1. Chaque fente peut comprendre plusieurs éléments séparés. Chaque fente peut avoir ou non un élément ou des éléments réglables pour modifier la ou les directions de l'air ou de l'écoulement d'air délivré dans l'espace à traiter. (EN 12792)

Plafonnier mélange

Diffuseur dont le principe repose sur le mélange de l'air fourni et de l'air de la pièce. (EN 12792)

Précisions : Ce principe assure une distribution de l'air homogène.

Plafonnier tourbillonnaire

Diffuseur à jet hélicoïdal (flux turbulent) installé au plafond.

Plénum

Composant formant une interface entre un réseau de conduits et une ou plusieurs bouches d'air, par conception ou par inclusion d'accessoires ; il peut aussi être utilisé pour égaliser la pression/vitesse à travers la bouche d'air. (EN 12792)

Précisions : Un dispositif de mesure intégrée peut être présent dans le plénum.

Poutre climatique

Unité terminale (UTD) permettant d'assurer la diffusion de l'air ambiant qui, par induction, est repris, refroidi ou réchauffé à travers une batterie à eau et mélangé à l'air neuf hygiénique préalablement refroidi ou réchauffé dans une centrale double flux.

Registre

Élément inséré dans un système de distribution d'air ou élément d'un système de distribution d'air permettant de modifier la résistance du système et faisant varier par conséquent le débit d'air (registres) ou obturant complètement l'écoulement d'air (clapets) ou commandant le débit d'air tout en permettant l'obturation complète de l'écoulement d'air (clapets de commande). (EN 12792)

Registre à iris caractérisé

Élément comportant des lames en forme de secteur et permettant de faire varier le débit d'air. (EN 12792)

Régulateur de débit autoréglable

Appareil agissant par lui-même afin de maintenir le débit d'air à une valeur constante requise et ayant des facilités pour modifier la valeur requise en fonction d'un signal extérieur. (EN 12792)

Précisions : Module de régulation (communément appelé « MR ») inséré dans le conduit qui permet d'obtenir un débit constant.

Soufflage unidirectionnel

Diffuseur conçu pour diriger l'air dans une seule direction, souvent utilisé pour des applications spécifiques nécessitant un flux d'air ciblé, laminaire.

Station de mesure

Élément inséré dans le réseau de conduits qui facilite la détermination du débit et/ou de la pression de l'air. (EN 12792)

Terminal

Dispositif par lequel l'air entre ou sort d'un conduit. (EN 12792)

Terminal petit débit (bouche type VMC)

Bouche soufflant ou reprenant l'air à une vitesse n'excédant pas 3 m/s.

UTA

Unité de traitement d'air, équipement inséré dans des conduits ou ajouté à leurs extrémités dans le but de commander un ou plusieurs paramètres variables tels que la vitesse, la pression, le débit et la température. (EN 12792)

Précisions : Situé à l'extrémité du réseau aéraulique, en amont du terminal, comprenant une batterie/échangeur et/ou un ventilateur et/ou un filtre (ex : ventiloconvecteur)

UTD

Équipement pour la distribution d'air qui exécute, soit manuellement, soit automatiquement l'une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- réglage de la vitesse ou de la pression et/ou de la température de l'air ;
- réglage du débit d'air ;
- mélange de jets d'air primaires de températures ou d'humidité différentes ;
- mélange dans l'appareil de l'air primaire avec de l'air provenant de l'espace à traiter. (EN 12792)

Précisions : Des éléments de définition plus précis concernant les poutres climatiques et les bouches sont donnés dans le glossaire.